

Les associations invitées à partager leurs salariés

Trois questions à...

Karine Vaillant, chargée de développement des coopérations au sein du Résam (Réseau/d'échange et de services aux associations du pays de Morlaix).

En quoi consiste votre mission auprès des associations du pays de Morlaix ?

Je vais leur proposer de nouvelles modalités d'emploi partagé. Ce qui leur permettra de pérenniser des postes existants comme les emplois aidés, et les emplois Avenir, qu'ils soient à temps partiel ou non, ou

encore de répondre aux besoins en compétences non couvertes, sur des fonctions telles que la comptabilité, la communication, l'informatique, le secrétariat... L'exemple le plus concret est celui de l'animateur de gym, qui intervient pour plusieurs associations elles pourront mutualiser la gestion des salaires.

Cela passe par l'emploi partagé ?

Il existe plusieurs formules comme le prêt de salarié entre structures. Par le biais du groupement de travailleurs qui devient l'employeur du salarié, un comptable pourra ainsi passer sa

semaine, en travaillant pour trois associations. Les associations peuvent aussi recourir à une mission ponctuelle, via la prestation. L'ambition, c'est de conforter la vie associative.

Combien d'emplois sont concernés sur le pays de Morlaix ?

Le poids de l'emploi associatif est conséquent, il représente 12,3 % des emplois locaux. Pour plus de 4 700 salariés et 3 800 emplois temps plein accueillis au sein de plus de 450 associations. Ces nouveaux outils vont permettre aux bénévoles de se recentrer sur ce qui les anime.



Depuis peu, Karine Vaillant est chargée de développement des coopérations au sein du Résam.